

populations dans un contexte environnemental viable;

Dans le cadre de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal et des modifications qui leur ont été apportées, la région doit se concentrer sur la recherche de substituts aux substances destructrices de l'ozone et, à cet égard, elle doit disposer de l'aide financière et technique nécessaire pour mener à bien des programmes scientifiques et technologiques sans avoir à s'endetter davantage;

b) Biodiversité et biotechnologie

La région de l'Amérique latine et des Antilles attache une importance considérable à la conservation et à la gestion intégrée de ses écosystèmes afin d'en préserver la diversité biologique, élément fondamental du patrimoine national des pays qui la forment;

La connaissance de la biodiversité, tant chez les scientifiques que dans la population, est un élément du patrimoine scientifique et culturel de toute nation; son utilisation internationale doit donc être réglementée et surveillée par le pays d'origine. La région devrait insister pour que soient adoptés par les organismes internationaux, des instruments juridiques conçus pour la protection du patrimoine génétique, des populations et des écosystèmes et la